

Editorial

Chères Consœurs, Chers Confrères

Le 20 septembre 2011 se déroulera au théâtre Mogador l'Assemblée générale de la CRCC de Paris que nous tiendrons encore une fois conjointement avec l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France.

Le matin sera consacré aux assemblées statutaires respectives de chacune de nos institutions, matinée qui sera clôturée par les interventions de nos deux présidents nationaux.

L'après-midi, le choix du thème technique que nous souhaitons vous proposer s'est tout naturellement imposé à nous en raison de l'actualité.

« Commissaires aux comptes et experts-comptables : en route vers une norme commune »

**Rendez-vous
à Mogador
le 20 septembre 2011**

En effet, après les changements induits dans le référentiel normatif des commissaires aux comptes par la loi de sécurité financière, le Conseil Supérieur de l'Ordre des experts-comptables a adopté également un nouveau référentiel pour se conformer plus encore aux standards internationaux et en substance se rapprocher des normes déjà utilisées pour l'audit légal.

Après avoir brièvement abordé la situation internationale et notamment au niveau de son code d'éthique et des normes de comportement, nous évoquerons tour à tour le cadre normatif du commissariat aux comptes puis, de façon plus précise et plus technique, celui adopté récemment par le Conseil Supérieur de l'Ordre des experts-comptables dont la mise en application devra intervenir dès le début de l'année 2012, c'est-à-dire demain !

Une table ronde clôturera cette après-midi technique pour mettre en valeur la communauté de vue et

d'outils utilisés par notre profession au service de l'économie en général et de la sécurité financière en particulier.

Il n'était pas question pour nous de quitter ce superbe théâtre Mogador sans un clin d'œil à cette salle mythique et, pour clôturer cette journée, nous assisterons à une représentation d'un des humoristes français les plus connus et les plus appréciés du moment.

Nous avons déjà reçu de nombreuses inscriptions mais nous vous attendons toujours plus nombreux afin de démontrer le dynamisme de notre profession en général et des franciliens en particulier.

Comme de coutume, vous trouverez dans ce Vite Lu l'ordre du jour de l'assemblée statutaire de notre Compagnie.

Les comptes annuels de la CRCC, le rapport moral, le rapport financier ainsi que le rapport des censeurs sont à votre disposition sur le site de la CRCC en partie privée.

Rendez-vous à Mogador le 20 septembre 2011, je suis impatient de vous y retrouver !

Serge Anouchian,
Président



Assemblée Générale du 20 septembre 2011

Chères Consœurs,
Chers Confrères,

C'est avec un grand plaisir que je vais vous rendre compte de l'activité de votre Compagnie durant l'année 2010.

Comme vous le savez, cette année a été animée avec talent et dévouement par l'équipe que présidait Didier-Yves Racapé. La confiance que vous lui avez accordée par une très large majorité lors du dernier scrutin démontre, s'il en était besoin, que vous avez apprécié son implication au service de tous les confrères.

C'est donc tout naturellement que je partagerai la parole avec lui, pour tracer en quelques lignes l'essentiel des actions menées sur l'année écoulée.

L'année 2010 a été la première année où nous avons concrètement profité de l'acquisition des locaux communs entre l'Ordre et la Compagnie. Didier-Yves avait, avec Bernard Lelarge, commencé à entreprendre un certain nombre de démarches sur les synergies.

J'ai le plaisir de poursuivre l'ouvrage avec la Présidente Françoise Berthon, en dressant l'inventaire de toutes les synergies possibles et nous travaillons sans relâche pour améliorer l'efficacité des services. Même si de telles actions, par définition internes, ont moins de retentissement à l'extérieur, nous poursuivons cette tâche pour rendre toujours plus efficaces les services à l'ensemble de nos consœurs et confrères. Sur ce sujet, enfin, vous pourrez avoir confirmation, à la lecture des comptes, que cette opération est conforme aux objectifs financiers que nous nous étions fixés.

Initié par Didier-Yves Racapé dès 2009, nous avons un peu plus encore concrétisé au début de l'année 2011 le rapprochement avec l'ASFOREF, en confiant à cet organisme de formation dont la réputation est appréciée de vous tous l'intégralité du catalogue de la formation spécifique au commissaire aux comptes. Vous avez pu vous en apercevoir en recevant le catalogue ASFOREF 2011-2012.

Je voudrais encore une fois attirer votre attention sur l'impérieuse nécessité de se conformer aux exigences de notre code de déontologie en matière de formation, c'est pourquoi le catalogue mis à votre disposition vous propose une vaste gamme de formations susceptibles de satisfaire les besoins et les envies de chacune et chacun d'entre vous.

La CRCC continue à mettre à votre disposition bon nombre d'outils et de services. Mais je voudrais insister sur la qualité de l'évolution du service de réponse aux confrères, notamment juridiques mis en place à Paris depuis 2006. L'investissement important de notre juriste, Miassa Aidoud, semble répondre parfaitement à vos besoins, ce département étant quotidiennement sollicité avec un excellent taux de satisfaction exprimée.

Bien sûr nous avons aussi la grande chance de pouvoir continuer à compter sur l'expérience et le savoir de Ramon Gonzales et Robert Castell, et je profite une nouvelle fois de cette tribune pour les en remercier chaleureusement.

Miassa contribue aussi à l'évolution du site de la CRCC qui reste la référence au niveau des compagnies régionales. Chacun sait combien il peut compter sur la qualité et la diversité des données qui y sont répertoriées.

Il ne nous est pas possible, comme chaque année, de ne pas évoquer le travail fait sur le Contrôle Qualité. Nous ne dirons jamais assez les trésors d'énergie et d'attention développés par tous les acteurs de ce service.

Au plan administratif, vous avez sans doute apprécié la mise en place du paiement des cotisations par Internet. En ce domaine aussi, votre CRCC sait se hisser à la pointe.

Sur un plan plus politique, nous avons toujours tenté de porter haut et fort la voix de votre Compagnie, notamment à la CNCC, tant au sein du Groupe des Présidents que lors de tous les Conseils Nationaux.

Il convient aussi de vous rappeler que la CRCC de Paris est non seulement présente au sein du Bureau National depuis l'élection de Didier-Yves Racapé, mais aussi au niveau du contrôle qualité, pour lequel Vito Martinelli a été chargé de mener des travaux sur la simplification des procédures de ce contrôle.

Je souhaite aussi saluer le rôle pris par Jean-Charles Boucher au sein de la commission du droit comptable. Il en assure désormais la présidence. Vous avez pu d'ailleurs apprécier ses interventions lors de certaines de nos manifestations du premier semestre 2011.

Parmi les sujets importants, j'aimerais rappeler que votre compagnie s'est fortement impliquée dans le processus de réponse initiée par M. le commissaire européen Michel Barnier par l'intermédiaire du livre vert de l'audit. À ce propos, c'est avec un grand plaisir que nous avons constaté une large identité de vue de la profession française en général et notamment sur tout ce qu'il est convenu d'appeler « les spécificités du CAC à la française ».

Un dernier mot enfin pour vous informer qu'après quatre années de bons et loyaux services notre secrétaire général, Richard Delille nous a quitté pour réorienter autrement sa carrière professionnelle. Qu'il soit remercié pour tout le travail accompli pendant cette période, toujours dans le souci du service non seulement des élus, mais aussi de vous tous, à qui il savait toujours réserver le meilleur accueil.

Nous sommes en train de pourvoir à son remplacement et nous avons bon espoir d'y parvenir avant la fin du dernier trimestre de l'année.

Dans l'intervalle, l'ensemble des élus ainsi que toute l'équipe des permanents de la compagnie font preuve, comme d'habitude, d'un réel dévouement que je tiens à souligner et à saluer.

Serge Anouchian

INVITATION

Assemblée Générale Commune

Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France

Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Mardi 20 septembre 2011

Théâtre Mogador • 25, rue de Mogador • Paris 9^{ème}

9 h 00 : Assemblée Statutaire de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

10 h 30 : Assemblée Statutaire de l'Ordre des experts-comptables region Paris Ile-de-France

12 h 10 : Interventions de

- Agnès Bricard, Présidente de l'Ordre des Experts-Comptables • Conseil Supérieur
- Claude Cazes, Présidente de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes

13 h : Cocktail déjeunatoire

14 h 30 à 18 h 30 : **Conférence****Commissaires aux comptes et experts-comptables : en route vers une norme commune !**

Homologation par le comité scientifique en cours

- Norme de comportement
- Cadre conceptuel du commissariat aux comptes
- Cadre conceptuel de l'expertise comptable
- Analyse comparative
- Françoise Berthon, Présidente de l'Ordre des experts-comptables région Paris Ile-de-France
- Serge Anouchian, Président de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
- ▶▶ interviendront aux côtés de nombreux témoins

▶▶ Vous avez la possibilité de poser 3 questions, lors de votre inscription en ligne. Les intervenants y répondront à l'issue de chacun des thèmes de la conférence.

19 h : Cocktail Apéritif

20 h : One man show de l'humoriste Gérald Dahan

▶▶ Des outils de mise en œuvre vous seront proposés

Inscrivez-vous en ligne sur www.oec-paris.fr (Inscription obligatoire)

15 NEP homologuées

Information

Il n'a pas pu vous échapper que, dans le Journal officiel du 3 août dernier, 15 NEP ont été homologuées. Cinq sont nouvelles, trois ont été mises à jour et sept ont vu leurs rédactions remaniées afin de tenir compte notamment des diverses modifications législatives et réglementaires.

Les nouvelles NEP annoncées et attendues sont relatives :

- à la communication des faiblesses du contrôle interne (265) ;
- aux communications avec les organes mentionnés à l'article L. 823-16 du code de commerce (260) en remplacement de l'ancienne norme 2-107 du référentiel normatif CNCC de juillet 2003 ;
- aux relations et transactions avec les parties liées (550) en remplacement de l'ancienne norme 2-425 du référentiel normatif CNCC de juillet 2003 ;
- aux principes spécifiques applicables à l'audit des comptes consolidés (600) en remplacement de l'ancienne norme 2-501 du référentiel normatif CNCC de juillet 2003 ;
- aux consultations entrant dans le cadre de DDL portant sur le contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière (9080).

Les NEP 9030, 9050, 9505 respectivement relatives aux attestations entrant dans le cadre de DDL, aux consultations entrant dans le cadre de DDL et aux procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et « au traitement de l'information comptable et financière - rapport du commissaire aux comptes sur le rapport du Président » ont été mises à jour.

La NEP 9030 sur les attestations autorise désormais le commissaire aux comptes à rédiger une attestation au sujet d'une entité qui contrôle ou qui est contrôlée par celle dont il certifie les comptes.

La nouvelle rédaction de la NEP 9050 relative aux consultations permet au commissaire aux comptes « de donner un avis sur la traduction chiffrée d'informations financières prévisionnelles, compte tenu du processus défini par l'entité pour les élaborer et des hypothèses qui les sous-tendent ».

Enfin, la NEP 9505, qui était relative au rapport du commissaire aux comptes sur le rapport du Président en application de l'article L. 225-235 du code de commerce uniquement, a pris en compte, dans sa nouvelle rédaction, la loi du 12 mai 2009 relative à la simplification et à la clarification du droit et le rapport introduit par celle-ci à l'article L. 226-10-1 du même code.

Enfin, les normes dont la rédaction a été « rafraîchie », 100, 240, 250, 315, 560, 580 et 2410, n'ont pas subi de mise à jour.

Cependant, il est à noter que dans l'ancienne rédaction de la NEP 100 sur l'audit des comptes réalisé par plusieurs commissaires aux comptes, ces derniers devaient communiquer ensemble et de manière concertée avec les organes dirigeants :

- les éléments mentionnés à l'article L. 823-16 du code de commerce,
- et toute autre information qu'ils estimeraient nécessaire.

Dans la nouvelle rédaction, il est simplement mentionné que les co-commissaires aux comptes doivent communiquer ensemble et de manière concertée avec les organes mentionnés à l'article L. 823-16 du code de commerce.

Par conséquent, toute communication avec les organes dirigeants de l'entité soit les organes mentionnés à l'article L. 823-16 du code de commerce doit être faite de manière concertée.

Cela n'est plus limité aux informations nécessaires et celles mentionnées à l'article L. 823-16.

Vite Lu